



Gaspard Drolet : premier Canadien français nommé auditeur

Gaspard Drolet occupe le poste d'auditeur de la province de Québec pendant 23 ans (1867-1890). Cela représente le plus long mandat de l'histoire de la fonction. Au cours de sa carrière, il servira sous neuf premiers ministres et sept trésoriers (ministres des Finances).

Après la Confédération, en 1867, le premier gouvernement de la nouvelle province de Québec met rapidement en place une fonction publique. Gaspard Drolet est nommé auditeur, et devient, par le fait même, le premier auditeur de la province.

Gaspard Drolet est un avocat, né à Québec, qui a commencé sa carrière de fonctionnaire en 1862, au Département des Travaux publics du Canada. Le 28 février 1868, un acte créant le Département du Trésor (actuel ministère des Finances) et la fonction d'auditeur est sanctionné. Le Bureau d'audition est alors une division de ce département. Il est composé de l'auditeur, du trésorier adjoint et des députés-chefs de tous les départements qui ont à exercer un contrôle financier sur les revenus et les dépenses du gouvernement. Ces derniers sont nommés par le lieutenant-gouverneur. En tant qu'auditeur, M. Drolet devient président du Bureau d'audition.

Gaspard Drolet est responsable de la vérification avant paiement. Il doit également préparer et vérifier un état annuel des comptes publics que le trésorier présente ensuite à l'Assemblée législative (devenue l'Assemblée nationale en 1968). Il livre son premier état des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 31 décembre 1868.

Une loi vient changer son mandat en 1883. L'Acte concernant l'auditeur de la province, le bureau de la trésorerie et les comptes publics, sanctionné le 30 mars 1883, assure à l'auditeur « une parfaite indépendance ». Il fait de lui l'unique responsable de la vérification des comptes publics.

En plus de ses tâches d'auditeur, Gaspard Drolet fait partie de la commission chargée de faire enquête sur l'organisation du service civil de la province, en 1869. Il participe aussi aux travaux de la commission qui fait enquête sur le prêt aux victimes d'incendies de Québec, en 1875, et il enquête à nouveau sur le fonctionnement du service civil de la province, en 1883.

M. Drolet décède en fonction le 30 janvier 1890. L'Assemblée législative salue le haut fonctionnaire le jour même. Joseph Gibb Robertson présente ainsi la motion, appuyée par Joseph Shehyn : « Que la Chambre a appris, avec un profond regret, la mort de M. Gaspard Drolet, auditeur de la province, depuis la Confédération, période de 23 années; il fut un employé intègre, fidèle et capable, jouissant de la confiance, de l'estime et du respect de tous ceux qui l'ont connu pendant la longue durée de sa tenure d'emploi. »

Légende : Gaspard Drolet, d'après une photographie de J. E. Livernois (photogravure par Armstrong) parue dans *Le Monde illustré*, le 15 février 1890, p. 1. (Collection du VGQ).